

Berne, le 25 septembre 2024

Chères et chers partenaires du FSR,

Depuis quelques années, il est question de repenser et de réorganiser la formation continue volontaire (FCV). Au cours des derniers mois, une solution a été élaborée en ce sens. L'idée principale était que la FCV et vous, en tant que partenaires, représentez un pilier stratégique important pour nous, le FSR, et que votre travail est très apprécié. Par ce courrier, nous souhaitons tout d'abord vous informer des changements à venir.

À la suite de cet e-mail, nous serions ravis de convenir, au besoin, d'un entretien bilatéral avec vous. Afin de pouvoir clarifier immédiatement les questions urgentes et les incertitudes, nous avons joint au présent e-mail un document intitulé «Questions et réponses». Le tableau ci-dessous y fait également référence.

Le FSR souhaite à l'avenir promouvoir une palette de cours innovante et diversifiée, en permettant aux organisateurs et organisatrices de demander le financement du développement et/ou du perfectionnement des offres par le biais de la procédure habituelle. Afin que l'apprentissage soit continu, l'efficacité de chaque offre subventionnée est évaluée aux frais du FSR.

Le FSR mettra également en place un système numérique permettant aux participants et participantes aux cours subventionnés par le FSR de bénéficier d'incitations financières directement via le FSR.

En outre, un programme de partenariat basé sur l'échange et le réseau des partenaires et du FSR sera mis en place. Ce programme est soutenu par une plateforme numérique.

Entre 2026 et 2028, le FSR mène en outre une campagne de communication visant à ancrer l'apprentissage tout au long de la vie dans la circulation routière comme une évidence auprès de la population suisse et à éliminer les préjugés et les craintes vis-à-vis de la FCV. Les organisateurs et organisatrices de cours qui font partie du programme de partenariat du FSR sont invités à participer en indiquant leur nom et leur logo.

Les fonds de remboursement pour les participants et participantes par l'intermédiaire des organisateurs et organisatrices des cours ainsi que la gestion actuelle de la qualité via l'asa et les cours d'instructeur pour les vélos électriques via le BPA sont entièrement suspendus.

Devenir partenaire du FSR

À titre de solution transitoire, le FSR propose à tous les organisateurs et organisatrices de cours d'inscrire les cours existants, qu'ils soient certifiés ou non, auprès du FSR en vue d'une évaluation d'efficacité en contactant l'adresse patrizia.koller@fvs.ch afin de faire partie du nouveau programme de partenariat.

En principe, quiconque bénéficiera d'une demande de subvention approuvée à l'avenir fera partie du nouveau programme de partenariat du FSR et bénéficiera des avantages correspondants. Pour chaque demande de subvention, le FSR élabore à ses propres frais une évaluation d'efficacité. Les offres peuvent ainsi être améliorées en permanence sur la base des résultats obtenus.

Suite de la procédure

2025 et 2026 seront considérées comme des années de transition afin de concevoir les nouvelles mesures de manière ciblée et de pouvoir répondre aux feedbacks des organisateurs et organisatrices de cours.

Le FSR est conscient que ces mesures impliquent des changements pour vous, les partenaires. Nous sommes toutefois convaincus que ceux-ci sont absolument nécessaires sur le long terme afin de renforcer durablement les offres de formation continue volontaire soutenues par le FSR.

Calendrier des changements

Période	Description	Pièce jointe
01.01.25	Introduction d'un soutien financier pour les nouvelles offres avec contenu préventif pour la formation continue volontaire via la procédure de demande habituelle du FSR. Les organisateurs et organisatrices de cours peuvent ainsi couvrir jusqu'à 80% de leurs frais de développement pour la nouvelle conception et le développement de l'offre de cours.	pp. 1-3
01.01.25	Introduction d'évaluations d'efficacité pour les cours existants en tant que critère de qualité et élément du programme de partenariat.	p. 4
31.12.25	Suppression de la gestion qualité actuelle ou des audits via l'asa et le BPA.	p. 7
01.01.26	Établissement d'un programme de partenariat avec des incitations pour les participants et participantes aux cours du programme de partenariat du FSR.	p. 4
01.01.26	Mise en place d'une plateforme numérique	p. 4
T4/26	Vague de campagnes 1	p. 6
31.12.26	Suppression des fonds de remboursement pour les participants et participantes via les organisateurs et organisatrices de cours	pp. 1-3
01.01.27	Mise en place d'un système d'incitation pour les participants et participantes au programme de partenariat du FSR	p. 5
T3/27	Vague de campagnes 2	p. 6
T2/28	Vague de campagnes 3	p. 6

Afin de pouvoir clarifier immédiatement les questions urgentes et les incertitudes, nous avons joint au présent e-mail un document intitulé «Questions et réponses». Le tableau au-dessus y fait également référence. Nous sommes également disponibles pour d'un entretien bilatéral. Pour convenir d'un rendez-vous, vous pouvez contacter patrizia.koller@fvs.ch.

Le FSR tient à vous remercier chaleureusement pour votre collaboration actuelle et serait très heureux de voir ce partenariat renforcé par les changements à venir.

Meilleures salutations,



Patrizia Koller
Responsable de projet au FSR



Andreas Schumacher
Directeur du FSR

Fonds de sécurité routière FSR
Monbijoustrasse 43 | 3011 Berne
info@fvs.ch | www.fvs.ch